PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de CALAIS

EXPLOITATION D'UN NOUVEAU POSTE DE FABRICATION D'ENROBES

PAR LA SOCIETE PAS-DE-CALAIS ENROBES

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2012, la Société PAS-DE-CALAIS ENROBES, dont le siège social est situé rue A. Carrel à DUNKERQUE, est autorisée à exploiter un nouveau poste de fabrication d'enrobés pour laquelle une enquête publique s'est déroulée du 21 novembre 2011 au 21 décembre 2011 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.